



Déposé le 12 MAI 2009

Scanné le 13 MAI 2009

09-INT-248

## Interpellation :

### Transit d'animaux à travers la Suisse, la levée de l'interdiction est elle vraiment souhaitable ?

Dans le cadre de la révision de l'ordonnance fédérale sur les importations, exportations et transit d'animaux, ainsi qu'en raison des accords bilatéraux avec l'UE, il est prévu l'abandon pur et simple de l'interdiction de transit d'animaux à travers la Suisse.

Ces transports sont aberrants au point de vue écologique ainsi que sur le plan de la protection des animaux.

Des chevaux transportés de nombreuses heures de la Pologne vers l'Espagne, pour y être abattus et remontés en Allemagne sous forme de steaks ou autres produits congelés, ou encore des porcs transportés du Danemark vers l'Italie pour la fabrication du jambon de Parme.

Ces transports représentent en plus, d'importants risques sanitaires.

Notre pays et les éleveurs, ont ensemble beaucoup œuvrés et investit dans la prévention, l'éradication et la lutte contre de nombreuses maladies ou épizooties pouvant en quelques temps décimer le cheptel national.

En conséquence, je demande au Conseil d'Etat :

- 1) Le Conseil d'Etat est-il conscient des risques sanitaires encourus au plan national, par la levée de cette interdiction?
- 2) Le Conseil d'Etat est-il conscient du non respect des conditions de transports pratiquées en Suisse, pour ces animaux en transit ?
- 3) Le Conseil d'Etat pourrait-il comme d'autres cantons, intervenir auprès des autorités fédérales et affirmer son désaccord à la levée de cette interdiction dans le cadre de la révision de l'ordonnance fédérale y relative ?

Lignerolle le 12 mai 2009

Ne souhaite pas développer

Jacques Nicolet, Député